



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique en vue d'exploiter un élevage avicole comportant, après augmentation de l'effectif, 40001 canards de chair soit 80002 animaux équivalents, à l'adresse suivante : « Couesquelan » - 56490 MENEAC, sera ouverte du 22 avril 2013 au 25 mai 2013 inclus à la mairie de MENEAC. Toute personne pourra venir consulter le dossier comportant une étude d'impact pendant les horaires d'ouverture au public et consigner ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit en mairie au nom du commissaire-enquêteur.

L'avis de l'autorité environnementale est consultable sur les sites Internet de la DREAL Bretagne et des services de l'Etat dans le Morbihan.

Ce projet est présenté par Madame Florence LE GRAND. Il est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus. Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de l'exploitant ou du bureau d'étude ALTEOR ENVIRONNEMENT (35650 LE RHEU)

Sont désignés par M. le président du tribunal administratif, Madame Joanna LECLERCQ (chargée de mission en urbanisme) et Monsieur Albert DAVALO (ingénieur en retraite) respectivement commissaires-enquêteurs titulaire et suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de MENEAC.

- lundi 22 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- samedi 04 mai 2013 de 9h00 à 12h00
- lundi 06 mai 2013 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 17 mai 2013 de 14h00 à 17h00
- samedi 25 mai 2013 de 9h30 à 12h30

A l'issue de l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et à la mairie de MENEAC du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).